

SEMAINE RÉGULIÈRE DE TRAVAIL DE 32 HEURES
AU CENTRE FP OU À UN AUTRE LIEU DE TRAVAIL
 sans possibilité d'arrangement local sur le lieu et la durée

32 heures

TRAVAIL DE NATURE PERSONNELLE

5 heures

Temps moyen hebdomadaire
 si 27 h temps moyen

- 10 rencontres collectives
- 3 premières réunions avec les parents

1

- **Travail de nature personnelle visé à la fonction générale**
 - ✓ préparation de cours, correction
 - ✓ confection d'outils et de matériel
 - ✓ contacts avec des entreprises pour les stages
 - ✓ toute tâche de nature personnelle, non assignée par la direction, en lien avec la fonction générale

27 heures assignées

TÂCHE COMPLÉMENTAIRE

7 heures (temps moyen hebdomadaire)

- Plage de temps à privilégier pour du travail de nature collective prévu à la fonction générale, notamment :
 - pour du travail de concertation
 - pour d'autres types de réunions en lien avec son travail
- Activités socioculturelles
- Supervision de stages en dehors de la présence des élèves
- Supervision de projets expérimentaux
- Surveillance de l'accueil et des déplacements
- Tout autre travail assigné et prévu à la fonction générale autre que les activités comprises dans la tâche éducative

Temps moyen hebdomadaire

 1080 heures par année

TÂCHE ÉDUCATIVE (en présence des élèves)
20 heures (temps moyen hebdomadaire)
720 heures pour l'année

- **Temps moyen d'enseignement :**
635 heures pour l'année
 - ✓ Cours et leçons
 - ✓ Supervision de stages en milieu de travail en présence des élèves
- **Tâche en service direct à l'élève autre que les cours et leçons:**
Solde des 720 heures pour l'année au-delà du temps d'enseignement
 - ✓ Encadrement
 - ✓ Surveillance autre que l'accueil et les déplacements
 - ✓ Récupération

1 Le temps consacré à ces rencontres ou réunions est considéré dans le temps de travail de nature personnelle